

# La gestion de l'eau fait débat en Espagne

9 FÉVR. 2016, PAR ACTEURS PUBLICS



**Entre une gestion publique, privée ou en partenariat public-privé, la question de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement divise en Espagne. Contraintes à l'austérité budgétaire, les municipalités se sont tournées vers le privé pour financer leurs projets. Un modèle remis en cause au profit d'une remunicipalisation.**

*“Si en 1996, 63 % de la population espagnole était approvisionnée en eau par des sociétés publiques, aujourd'hui ce pourcentage a chuté à 47 %”, affirme le quotidien El Diario. Des chiffres repris par Luis Babiano, président de l'association espagnole des opérateurs publics de l'eau et de l'assainissement Aeopas, qui estime à “53 % le taux de privatisation du secteur”.*

Cependant, Fernando Morcillo, président de l'Association espagnole de distribution de l'eau et l'assainissement (AEAS), une association qui regroupe tous les modèles de gestion du secteur, n'est pas d'accord avec ces estimations. Selon lui, *“les entreprises publiques assurent à 37 % l'approvisionnement en eau, 6 % pour les administrations locales, 35 % pour les opérateurs privés et 22 % pour des sociétés semi-privées, semi-publiques”.* Il calcule ainsi *“un équilibre de 50 % de gestion publique et 50 % de gestion privée”.*

Pour lui, le terme de privatisation *“n'est pas le mot approprié pour caractériser les mécanismes de gestion de l'eau en Espagne. L'eau est un bien public”,* affirme-t-il. *“Utiliser ce terme donne l'impression qu'on cède la gestion au secteur privé, mais ce n'est pas tout à fait cela. Le contrôle, l'autorité, les tarifs de l'eau sont fixés par l'administration publique”,* insiste-t-il.

## **Système de concession**

Un argument que balaie Luis Babiano. Le président de l'Aeopas dénonce, lui, l'absence de régulation dans son pays. Il soutient que *“les mairies ont vendu le service de la gestion de l'eau”* aux entreprises qui dominent plus de 85 % du secteur.

Privées de sources de financement au lendemain de la crise du secteur de la construction, les mairies *“ont commencé à vendre des services plus sûrs comme l'eau”*, note-t-il. Outre la pénurie de financement, ces municipalités, contraintes de respecter l'austérité budgétaire imposée par Bruxelles en matière de dette publique, ne pouvaient pas prendre de crédit pour financer leurs projets, explique Pedro Arrojo, professeur spécialisé en économie de l'eau de l'université de Saragosse. Elles ont donc fait appel aux entreprises privées qui leur *“servaient d'intermédiaire financier”*. En contrepartie, ces compagnies obtenaient le droit de gérer les services de l'eau sur une période de vingt-cinq à trente ans.

C'est ce qu'on appelle *“la redevance pour la concession”*, explique Luis Babiano. Ce système a, selon lui, conduit en France à *“l'implication du maire de Grenoble dans l'affaire Suez”*, puis à *“l'adoption d'une loi sur la transparence et la corruption”*. C'est à partir de cette date qu'en France, précise-t-il, on est passé à une remunicipalisation de ces services.

## **Le modèle français en cause**

Selon Pedro Arrojo, *“l'Espagne est comme la France des années 1990 et vit à l'heure du modèle français, connu sous le sigle PPP, des partenariats public-privé.”* Le professeur pointe du doigt les clauses abusives des contrats de création d'entreprises mixtes. *“Les compétences de gestion de ces entreprises mixtes sont réservées au partenaire minoritaire, qui contrôle le business même si la part majoritaire est détenue par le public”*. De même, pour les contrats d'achats, de ventes et de sous-traitance. *“L'entreprise mixte achète tout ce dont elle a besoin auprès des entreprises du groupe privé sans faire d'appel d'offres public”*, ce qui donne naissance à *“des boucliers financiers, qui font disparaître la libre concurrence du marché”*. Un point de vue partagé par Luis Babiano, qui souligne qu'en Espagne, on ne privatise pas l'eau pour rechercher une gestion efficace, mais parce que *“c'est une affaire sûre où il n'y a pas de concurrence”*.

Pourtant, selon une analyse publiée par la revue en ligne *lagua*, le coût moyen de l'eau ne varie pas beaucoup d'une gestion à l'autre : 1,63 euro le mètre cube lorsqu'elle est gérée par un opérateur public et 1,56 euro lorsqu'elle l'est par un opérateur privé. Mais celui-ci commence à atteindre 2,10 euros sous le modèle PPP, un phénomène qui reflète les surcoûts engendrés par un tel modèle de gestion que Pedro Arrojo considère *“opaque”*. Ce qu'illustre le scandale actuel de corruption qui frappe l'entreprise publique de gestion de l'eau Acuamed, qui a mis en évidence les limites des mécanismes de contrôle.

Isabelle Birambaux, à Madrid